



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4464

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 8° - Vénissieux

objet : Boulevard des Etats-Unis à la gare terminus de Vénissieux - Réalisation de la ligne T 4 du tramway -
Travaux de dévoiement et modifications des réseaux d'eau potable et d'assainissement -
Individualisation de l'autorisation de programme

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Madame Dubost

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Huguet, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Pallega, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Friehe), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007**Délibération n° 2007-4464**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Lyon 8° - Vénissieux

objet : **Boulevard des Etats-Unis à la gare terminus de Vénissieux - Réalisation de la ligne T 4 du tramway - Travaux de dévoiement et modifications des réseaux d'eau potable et d'assainissement - Individualisation de l'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la réalisation de la ligne T4 du tramway de Lyon 8°-boulevard des Etats-Unis à la gare terminus de Vénissieux, des travaux de dévoiement et modifications des réseaux d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble du tracé sont nécessaires.

Aussi, pour répondre à des besoins spécifiques de la Communauté, autorité organisatrice des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, un certain nombre de modifications complémentaires de ces réseaux, non consécutives aux travaux de réalisation du tramway mais dont l'exécution ne peut être techniquement dissociée, sont réalisées.

Pour l'ensemble de ces travaux, une maîtrise d'ouvrage unique est confiée au Sytral, conformément à l'article 2-II de loi n° 85-704 modifiée du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

Un projet de convention est donc soumis au conseil de Communauté permettant de confier la maîtrise d'ouvrage unique des travaux au Sytral pour l'ensemble des travaux à intervenir sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement et arrêtant les modalités techniques et financières correspondantes, notamment le remboursement par la Communauté des sommes dues au Sytral au titre des travaux réalisés à sa demande.

La liste des travaux à réaliser pour le compte du Sytral soit les dévoiements ou modifications de réseaux nécessités par la réalisation de la ligne T4 est annexée au projet de convention.

Le montant total de ces travaux est estimé à 3 194 221,17 € HT au titre des réseaux d'eau potable et à 3 430 843,58 € HT au titre des réseaux d'assainissement.

Les travaux complémentaires, au titre des besoins spécifiques de la Communauté urbaine, sont estimés à 708 295,39 € HT au titre des réseaux d'eau potable et à 78 532,30 € HT au titre des réseaux d'assainissement.

Le remboursement par la Communauté urbaine des sommes dues au Sytral nécessite l'individualisation d'une autorisation de programme en dépense à partir de l'autorisation de programme 11 - Eau potable à hauteur de 708 295,39 € et à partir de l'autorisation de programme n° 12 - Assainissement à hauteur de 78 532,30 € sur l'autorisation de programme à créer : Vénissieux - Eau potable et assainissement - Accompagnement T 4.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle Environnement le 10 juillet 2007 et du Bureau le 17 septembre 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le rapport qui lui est soumis et le projet de convention à intervenir pour confier au Sytral la maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble des travaux nécessaires sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement connexes à la ligne T 4 du tramway ainsi que des travaux entrepris sur la demande de la Communauté urbaine pour répondre à ses besoins spécifiques.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention pour confier cette maîtrise d'ouvrage unique au Sytral et régler les modalités du remboursement par la Communauté urbaine des travaux réalisés pour son compte sur la base estimée de 708 295,39 € HT au titre des réseaux d'eau potable et 78 532,30 € HT au titre des réseaux d'assainissement.

3° - Décide de l'individualisation en dépense d'une autorisation de programme - Vénissieux - Eau potable et assainissement - Accompagnement T 4 :

- à partir de l'autorisation globale n° 11 - Eau potable pour un montant de 708 295,39 €,

- à partir de l'autorisation globale n° 12 - Assainissement, pour un montant de 78 532,30 €.

4° - La dépense à intervenir en 2008 au titre des participations faisant l'objet de la convention sera imputée sur les crédits de paiement inscrits au budget de la Communauté :

- budget annexe des eaux - compte 215 310, pour un montant de 708 295,39 € - fonction 1 111,

- budget annexe de l'assainissement - compte 215 321 pour un montant de 78 532,30 € - fonction 2 222.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,